

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 58 A

N° 174

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 174

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances, M. Goua et M. Pupponi

-----

#### ARTICLE 58 A

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la modification des modalités de répartition (suppression de la garantie de non-baisse) de la DSU introduite au Sénat.